



MAIRIE
D'ÉPOUVILLE
76133
Tél : 02.35.30.07.40
Fax : 02.35.20.84.80

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 08 avril 2024 à 19 heures 00 minutes
Mairie

Présents :

Mme BARSKE Anne, M. BREANT Dominique, Mme DELAHAIS Françoise, M. DELAHAIS Julien, Mme DOMAIN Christine, M. GODEFROY Laurent, Mme GRUEL Déborah, M. JEHENNE Lilian, Mme LEBORGNE Agnès, M. LEBOUIS Samuel, Mme LEMATTRE Marie, M. LEROUX Guillaume, M. LESUEUR Franck, Mme PLAVAC Béatrice, M. TESTAERT Éric, M. THOMAS Hubert

Procuration(s) :

Mme ROUTEL Sophie donne pouvoir à Mme DOMAIN Christine, Mme CONAN Valérie donne pouvoir à Mme LEMATTRE Marie, Mme CADINOT Karine donne pouvoir à Mme PLAVAC Béatrice, Mme ROBERT Virginie donne pouvoir à M. DELAHAIS Julien, Mme ANQUETIL Marie donne pouvoir à M. BREANT Dominique

Absent(s) :

M. PICHARD Maxence

Excusé(s) :

Mme ANQUETIL Marie, Mme CADINOT Karine, Mme CONAN Valérie, Mme ROBERT Virginie, Mme ROUTEL Sophie

Secrétaire de séance : M. JEHENNE Lilian

Président de séance : Mme DOMAIN Christine

1 - Taux d'imposition 2024

VU le Code Général des Collectivités,

VU le projet de budget 2024 qui s'établit en fonctionnement à 3 699 326.70€ et pour l'investissement à 1 720 336.73 € en dépenses et en recettes,

VU les différentes propositions ayant fait l'objet d'un arbitrage du conseil municipal,

CONSIDERANT l'irrégularité de la délibération prise en date du 18 mars 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'augmenter les taux d'imposition, le conseil municipal propose une augmentation basée sur l'hypothèse la moins impactante pour les administrés, soit

	Taux 2023	Taux pour 2024
Taxe foncière bâtie	51.55 %	52.00 %
Taxe foncière non bâtie	50.13 %	50.56 %
Taxe d'habitation	12 %	12.10 %

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 20, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : Mme BARSKE Anne, M. BREANT Dominique, Mme DELAHAIS Françoise, M. DELAHAIS Julien, Mme DOMAIN Christine, M. GODEFROY Laurent, M. JEHENNE Lilian, Mme LEBORGNE Agnès, M. LEBOUIS Samuel, Mme LEMATTRE Marie, M. LEROUX Guillaume, M. LESUEUR Franck, Mme PLAVAC Béatrice, M. TESTAERT Éric, M. THOMAS Hubert, Mme ANQUETIL Marie (représentée par M. BREANT Dominique), Mme CADINOT Karine (représentée par Mme PLAVAC Béatrice), Mme CONAN Valérie (représentée par Mme LEMATTRE Marie), Mme ROBERT Virginie (représentée par M. DELAHAIS Julien), Mme ROUTEL Sophie (représentée par Mme DOMAIN Christine)

Contre :

Abstention : Mme GRUEL Déborah

2 - Tarifications municipales - Salle Lupin- Tarification à la demi-journée

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;

Vu la délibération du 18 décembre 2024,

Considérant la nécessité de spécifier la possibilité de louer la salle Lupin sur une journée entière (aussi bien la semaine que le Weekend),

Considérant la nécessité de proposer une tarification à la demi-journée ,

TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES

	GRIMAUX	GRIMAUX	LUPIN
		Personnel Communal	Réservé aux professionnels
WEEK-END COMPLET Samedi 8 heures au Dimanche 22h00	500,00 €	250,00 €	
SAMEDI Samedi 8 heures au Dimanche 8 heures	350,00 €	175,00 €	400 €
DIMANCHE Dimanche 8 heures au Dimanche 22 heures	250,00 €	125,00 €	400 €

JOURNEE ENTIERE			400 €
DEMI-JOURNEE 8h-13h - 14h-19h			250 €
Effectif maximum (nombre de personnes)	200	200	120

KIT VAISSELLE : 1,30 € par personne (uniquement pour la salle Lupin)

2 grandes assiettes, 1 assiette à dessert, couverts (fourchette, couteau, petite cuillère),
2 verres ballon, 1 flute, 1 tasse et sous-tasse

CASSE VAISSELLE :

assiette	1,60 €
verre	1,00 €
verre à whisky / ricard	1,40 €
corbeille à pain	2,00 €
thermos	12,00 €
couteau à pain	9,00 €
cuillère à service	1,00 €
seau à glace	9,00 €
tasse	1,25 €
sous-tasse	1,00 €
carafe	1,60 €
carafe en verre	4,70 €
saladier en verre	2,00 €
percolateur	310,00 €

EQUIPEMENT MULTIMÉDIA : 50 € (uniquement pour la salle Arsène Lupin)

vidéoprojecteur + sonorisation

Location de table (exposants)

1,20m	4,00 €
1,60m	5,00 €

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE / GARDERIE / LUDISPORTS

Restauration scolaire

Repas réguliers	3,90 €
Repas occasionnels	5,20 €
Repas adulte extérieur	6,40 €

Garderie Périscolaire

1/4 d'heure	0,70 €
Majoration enfant non prévu	2,00 €
Majoration Dépassement horaires	10,00 €
Goûter	0,70 €

TARIFS FRAIS DE SCOLARITÉ

2023/2024

600,00 €

TARIFS DOMAINE PUBLIC

Emplacement marchés

Forfait annuel max 5 mètres linéaires	12,00 €
Supplément annuel branchement électrique	12,00 €
Tous les 15 jours forfait	6,00 €
Tous les 15 jours forfait électrique	6,00 €

Emplacement fêtes foraines

Tarif journalier au mètre carré	0,20 €
Pas de supplément pour le branchement électrique	

TARIFS LOYERS / CHARGES

Pole Médical : 1 rue Marguerite Muller

	Loyers	Charges
Infirmières	232,87 €	177,68 €
Kinésithérapeutes	1 446,91 €	1 115,98 €
Médecins	355,00 €	269,84 €
Pédiatre	338,43 €	257,58 €
Psychologue	235,98 €	120,20 €
Podologue	441,94 €	241,28 €

Annexe Pole : 3 rue Marguerite Muller

	Loyers	Charges
Logement 1er étage	450,22 €	110,00 €
Cabinet Chirurgical	487,46 €	376,84 €
Cabinet Dentaire	487,46 €	500,65 €

Jegaden : Chemin d'Argile

	Loyers	Charges
Logement 2ème étage	400,00 €	

Rue Marguerite Muller

	Loyers	Charges
Logement Ecole Maternelle : 2 rue Marguerite Muller	718,25 €	
Logement Ecole Boulard : 4 rue Marguerite Muller	718,25 €	

TARIFS CIMETIERE

Concessions cimetière pour 30 ans	110,00 €
Columbarium pour 30 ans	310,00 €
Plaque columbarium	280,00 €
Cavernes pour 30 ans	110,00 €
Vacation funéraire	25,00 €
Plaque "jardin des souvenirs" (2 lignes)	35,00 €
Plaque "jardin des souvenirs" (3 lignes)	40,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer au 1 Avril 2024 les tarifications ci-dessus présentées qui annuleront et remplaceront les précédentes. Elles seront applicables jusqu'à nouvelle décision du conseil municipal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Subvention exceptionnelle - Maison Familiale Rurale

La Maison Familiale Rurale de Criquetot l'Esneval accueille cette année quatre élèves de la commune d'Epouville. Dans le cadre d'un courrier reçu de la MFR en date du 25 mars 2024, cette dernière sollicite la commune pour une demande subvention.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt des valeurs véhiculées par la MFR,

Considérant la contribution de la commune nécessaire aux études de ces quatre élèves,

Il est proposé au conseil municipal, d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 € sur l'article 65748

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 20, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : Mme BARSKE Anne, M. BREANT Dominique, Mme DELAHAIS Françoise, M. DELAHAIS Julien, Mme DOMAIN Christine, M. GODEFROY Laurent, Mme GRUEL Déborah, M. JEHENNE Lilian, Mme LEBORGNE Agnès, M. LEBOUIS Samuel, Mme LEMATTRE Marie, M. LEROUX Guillaume, M. LESUEUR Franck, Mme PLAVAC Béatrice, M. THOMAS Hubert, Mme ANQUETIL Marie (représentée par M. BREANT Dominique), Mme CADINOT Karine (représentée par Mme PLAVAC Béatrice), Mme CONAN Valérie (représentée par Mme LEMATTRE Marie), Mme ROBERT Virginie (représentée par M. DELAHAIS Julien), Mme ROUTEL Sophie (représentée par Mme DOMAIN Christine)

Contre :

Abstention : M. TESTAERT Éric

4 - Convention LHSM - Mise à disposition logiciel d'observatoire fiscal

Dans le cadre du renouvellement de son logiciel d'observatoire fiscal, la Communauté urbaine a prévu la possibilité d'une mise à disposition à titre gratuit du logiciel auprès des communes membres.

Ce logiciel a pour but de :

- mieux connaître le tissu fiscal du territoire ;
- anticiper les évolutions des recettes fiscales ;
- participer à la fiabilisation de la fiscalité locale, dans le respect de l'équité fiscale.

Pour mieux encadrer les droits et obligations respectifs de chacun notamment au regard du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), cette mise à disposition doit s'accompagner de l'établissement d'une convention entre la Communauté urbaine et chacune des communes membres intéressées.

Il est proposé aujourd'hui de délibérer pour autoriser la signature d'une convention de mise à disposition gratuite avec la Communauté urbaine.

Sur ces bases, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L103 et L135 B du livre des procédures fiscales ;

VU le Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition gratuite d'un logiciel d'observatoire fiscal par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de coopération fiscale relative à la mise à disposition gratuite du logiciel d'observatoire fiscal par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
- **d'autoriser Mme le Maire à signer** ladite convention, ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à EPOUVILLE
Le Maire,

